

L'an deux mil dix-sept, 12 décembre, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 17      présents : 13      votants : 14

**Présents** : Jean-Jacques BRUSCHINI, Jeannine GIRES, Elisabeth PARADIS, Serge PRAT, Laurent CHALAVON, Murielle VALLON, Isabelle SAVIOT, Michelle LAYES-CADET, Josiane MALLERY, Pierre GRUEL, Marie-Pierre LAURIER, Moussa GBANE, Georges SORREL

**Absents** : Dominique VOSSIER, Camille PARMENTIER,

**Excusés** : Gilles SARROTTE, Wilfried JAILLET

**Secrétaire** : Josiane MALLERY

**OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2018**

Le Maire rappelle qu'il convient, comme chaque année, de fixer les tarifs communaux pour l'année prochaine. Il propose de maintenir les tarifs de 2017.

**CONCESSION CIMETIERE :**

Concession trentenaire : ..... 46.00 €/m<sup>2</sup>

**CONCESSION COLUMBARIUM :**

Concession trentenaire : ..... 620.00 €

**DROIT DE PLACE FORAINS :**

Stand de 5 ml et + : ..... 56.00 €

Stand de moins de 5 ml : ..... 36.00 €

auto-skooter : ..... 115.00 €

Forfait Forain/1 JOUR..... 26.00 €

**DROIT DE PLACE DES MARCHANDS AMBULANTS :**

Forfait annuel à raison d'une présence hebdomadaire : 50.00 €

Forfait à chaque présence : ..... 10.00 €

**LOCATION DE MATERIEL :**

Tables : ..... 3.00 € l'unité

Bancs : ..... 1.00 € l'unité

Chaises : ..... 0.50 € l'unité

**PUBLICITE DANS "LE NOUVEL UPIEN" journal d'informations villageoises**

A partir du format 21x29.7 et pour 4 parutions :

Pavé publicitaire de 1/8 page : 85.00 €

Pavé publicitaire de ¼ page : 150.00 €

Pavé publicitaire de ½ page : 230.00 €

En cas d'insertion en cours d'année, ces montants seront proratisés en fonction du nombre de parutions restantes.

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Cotisation Adhérent de plus de 18 ans..... 8.00 €

Gratuité pour les moins de 18 ans

Remplacement après perte de la carte d'adhérent 2.00 €  
 Retards dans le rendu des documents empruntés : 1.50 € pour le second rappel  
 Impression de documents au-delà de 3 pages et dans la limite de 50 pages 0.10 € la page

Envoyé en préfecture le 12/12/2017  
 Reçu en préfecture le 12/12/2017  
 Déposé en préfecture le 12/12/2017 à 11h20 par M. DE

**FOURNITURE ET GRAVAGE DE CD PLU**

Gravage : 5 €                      Frais d'envoi 5 €

**LOCATION SALLE DES FETES**

	Association ayant Son siège à Upie	association extérieure
2 manifestations par année civile (**):	gratuit	sans objet
Location un jour semaine.....	70.00 €	350.00 €
Location week-end.....	120.00 €	580.00 €
Réveillon Saint Sylvestre.....	500.00 €	1 600.00 €
	Particuliers Upiens (*)	Particuliers extérieurs
Location un jour semaine .....	230.00 €	350.00 €
Location week-end.....	350.00 €	580.00 €
Réveillon Saint Sylvestre.....	1 100.00 €	1 600.00 €

En période hivernale (15/10 AU 15/04), le chauffage est facturé à 58 € à tout occupant.

(\* ) Le tarif préférentiel réservé aux particuliers upiens est appliqué pour une seule réservation par année civile.

(\*\* ) Sauf cas particuliers décidés par le Conseil municipal

LES TARIFS "WEEK-END" S'ENTENDENT POUR UNE DUREE DE LOCATION COMPRISE ENTRE LE VENDREDI 11 H 30 ET LE LUNDI MATIN A 8 H 30 avec états des lieux obligatoires.

Le nettoyage de la salle est à la charge du locataire.

**LOCATION LOCAUX COMMUNAUX AUTRES QUE LA SALLE DES FETES**

**Associations ayant leur siège à Upie :** 2 locations à titre gratuit par an – au-delà 25.00 € par jour d'occupation.

**Particuliers Upiens :** 55.00 € par jour

En période hivernale (15/10 AU 15/04), le chauffage est facturé à 20 € à tout occupant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

❖ d'approuver les tarifs communaux 2018 tels que présentés ci-dessus

**AINSI FAIT ET DELIBERE A UPIE, les jour, mois et an susdits par les membres présents POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire,  
Jean-Jacques BRUSCHINI**

